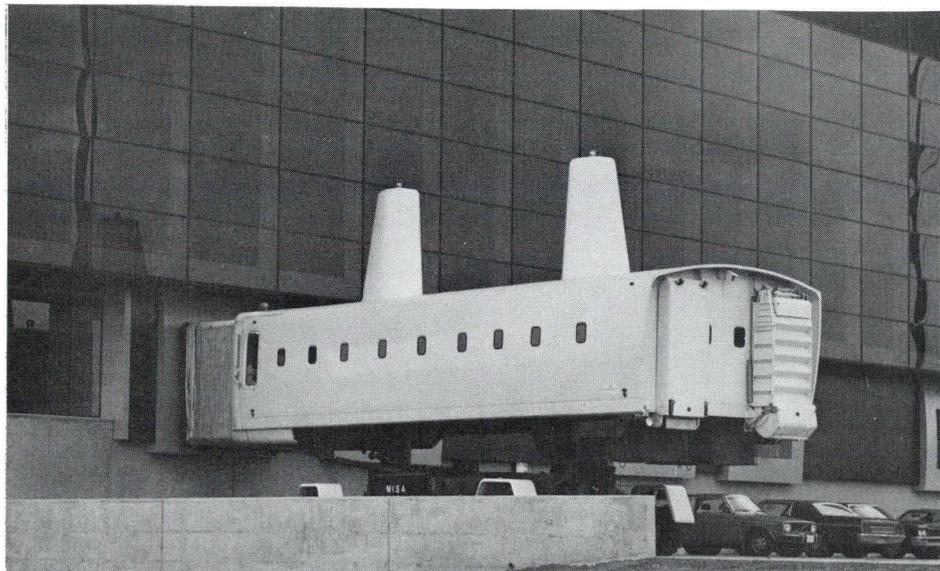


sent des avions et un grand nombre de transporteurs étrangers.

Mirabel accueillera d'abord le secteur des vols internationaux, c'est-à-dire tous les vols qui assurent une liaison entre Montréal et toutes les destinations à l'extérieur du Canada et des États-Unis. Les compagnies aériennes étrangères installées à Mirabel sont: *Aer Lingus, Aeroflot, Air France, Alitalia, British Airways, CSA, El Al, Iberia, KLM, Lufthansa, Olympic Airways, Royal Air Maroc, Sabena, SAS, Swissair et TAP.*

Les transporteurs canadiens présents à Mirabel sont Air Canada et CP Air (vols réguliers et nolisés pour toutes destinations *internationales* seulement) et Wardair, Nordair et Québecair (vols nolisés pour toutes destinations *internationales* seulement).



Car transbordeur de passagers à la porte d'embarquement de l'aérogare.

Élimination de toutes les formes de discrimination raciale

Cette déclaration fut prononcée en Troisième commission de la 30e session de l'Assemblée générale des Nations Unies par madame Maria Masson, représentante du Canada, le 1er octobre dernier.

Le racisme et la discrimination raciale sont un fléau qui s'étend à toute l'humanité et doit être attaqué sur tous les fronts par une action vigoureuse à tous les niveaux: international, national et individuel. Il incombe, bien sûr, aux gouvernements d'examiner et de réviser leurs législations et leur système social de façon à éliminer ou prévenir toute trace de discrimination; mais cette tâche ne saurait être menée à bien sans une participation de l'individu et la volonté de chacun d'extirper ses préjugés et transformer sa façon de penser.

Le Canada, qui ratifiait en 1970 la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, attache une grande importance à la préparation des rapports qu'il doit soumettre au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale en vertu de l'article 9 de la Convention. Le travail se poursuit en ce moment à Ottawa, en consultation avec les autorités provinciales, en vue de la soumission d'un rapport extrêmement complet de toutes les activités entreprises au pays au chapitre de la discrimination.

Afrique australe

Le Canada s'est toujours opposé à la discrimination raciale et a particulièrement condamné celle-ci sous la forme institutionnalisée de l'apartheid. A cet effet, mon pays continue d'appuyer les divers programmes destinés à venir en aide aux populations de l'Afrique australe. Les contributions du Canada pour l'année en cours se chiffrent à \$505,000 dont \$10,000 au Fonds des Nations Unies pour l'Afrique du Sud, \$175,000 au Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe. Notre contribution au Fonds d'échanges universitaires internationaux se chiffre à \$125,000. Pour ce qui est de la Rhodésie, le Gouvernement du Canada a versé \$75,000 au Programme de bourses d'étude du Commonwealth et \$120,000 au Programme de bourses d'études pour les Africains de Rhodésie, et j'aimerais ajouter que mon Gouvernement étudie sérieusement la question de la création de l'Institut pour la Namibie à Lusaka. Cependant, malgré la gravité de la situation, les derniers événements en Rhodésie semblent contenir une lueur d'espoir et nous permettent d'oser croire à une évolution positive de la situation vers l'abolition éventuelle d'un système discriminatoire.

Droits de l'homme

J'ai déjà eu l'occasion de rappeler ici

les mesures législatives et administratives prises par le Canada au niveau national et provincial en matière de discrimination, notamment au niveau de l'emploi, du logement et des services publics; cependant, j'aimerais dire quelques mots des derniers progrès accomplis en ce domaine. Le 21 juillet dernier, la Loi canadienne sur les droits de l'homme était présentée au Parlement et l'on s'attend à ce qu'elle entre en vigueur vers le milieu de 1976. Cette loi établira une Commission canadienne des droits de l'homme et constitue une des facettes de l'effort canadien pour protéger les droits de l'homme et mettre en oeuvre l'esprit des résolutions des Nations Unies. De son côté, la Province de Québec adoptait en juin une Déclaration des droits et libertés de la personne et établissait sa propre Commission.

En ce qui concerne plus particulièrement le programme de la Décennie pour la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, le Canada a continué à développer ses activités, notamment dans le secteur de l'information et de l'éducation du public. Le Gouvernement fédéral a en effet patronné une série de consultations avec des organismes volontaires dont l'intérêt très vif pour les droits de l'homme et plus particulièrement pour la Décennie se manifeste dans les nombreux programmes qu'ils ont mis sur pied. A l'intention du public, le Gouvernement du Canada a publié une brochure contenant les pro-